

Conservation des biens culturels immeubles

— Subventions

Liste des principaux travaux
et frais subventionnables



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service des biens culturels SBC
Amt für Kulturgüter KGA

Direction de la formation et des affaires culturelles **DFAC**
Direktion für Bildung und kulturelle Angelegenheiten **BKAD**

Liste des principaux travaux et frais subventionnables

Selon le règlement d'exécution de la loi sur la protection des biens culturels (RELPBC, art. 3), les frais de conservation et restauration des biens culturels protégés sont subventionnables. Par frais de conservation on entend les frais effectifs résultant des études et travaux nécessaires au maintien en état de la substance constructive et des éléments caractéristiques de l'immeuble, à l'exclusion des frais ordinaires d'entretien. Par frais de restauration on entend les frais effectifs résultant des études et travaux nécessaires à la remise en bon état de la substance constructive et des éléments caractéristiques de l'immeuble détérioré.

Pour les demandes d'octroi de subventions, prière d'utiliser le formulaire excel disponible sur la page : Demander de subvention

Travaux préparatoires

Relevés

- > Relevés précis de la construction
- > Documentation photographique de qualité professionnelle (fichiers numériques, tirages papiers)
- > Expertises et sondages liés à des problèmes de conservation

Démolitions

- > Démolitions d'ajouts qui altèrent le caractère de l'édifice

Démontages

- > Démontage et entreposage d'éléments qui seront replacés in situ

Protection d'ouvrages existants

- > Revêtements et autres mesures de protection s'appliquant à des éléments à conserver

Gros-oeuvre

Maçonnerie

Installations de chantier

selon la proportion entre le montant des frais subventionnables et le coût total

Fouilles en rigole

Drainages justifiés du point de vue de la conservation

Béton et béton armé

Mesures particulières justifiées par des exigences de conservation

Remise en état des murs anciens

Conduits de cheminées

Pour poêles et cheminées dignes de conservation

Travaux ordinaires de maçonnerie

Mesures liées à la conservation d'éléments de la structure

Construction en bois

Ossature, charpente

- > Réparation de la structure existante
- > Remplacement d'éléments
- > Mesures de consolidation et de stabilisation justifiées par la conservation d'anciens éléments

Revêtements extérieurs

Bardages de façades, lambris d'avant-toit, vire-vents, larmiers et autres éléments anciens

Pierre naturelle

Remise en état ou remplacement d'éléments en pierre naturelle

Aménagements intérieurs 1

Plâtrerie

Uniquement dans les pièces de caractère historique marqué

Ouvrages métalliques

Réparation ou réfection sur modèle ancien de serrures, ferrures, grilles, balustrades, etc.

Menuiserie

- > Portes intérieures en bois
- > Restauration d'anciennes portes
- > Confection de portes neuves sur modèle des anciennes dans le cadre de la restauration de pièces de caractère historique marqué

Travaux de menuiserie ordinaires

Uniquement dans les pièces de caractère historique marqué

Aménagements intérieurs 2

Revêtements de sol

- > Remise en état de sols anciens
- > Nouveaux sols sur le modèle d'anciens dans le cadre de la restauration de pièces de caractère historique marqué

Revêtements de parois

- > Remise en état boiseries ou autres revêtements anciens (papiers peints, tapisseries)
- > Nouveaux revêtements sur le modèle d'anciens dans le cadre de la restauration de pièces de caractère historique marqué

Plafonds

Plafonds en plâtre

- > Dans le cadre de la restauration de pièces de caractère historique marqué

Plafonds en bois

- > Remise en état d'anciens plafonds en bois
- > Nouveaux plafonds en bois sur le modèle d'anciens dans le cadre de la restauration de pièces de caractère historique marqué

Fumisterie, poêlerie

Remise en état d'anciens poêles ou cheminées

Traitements de surface

Peinture

- > Dans le cadre de la restauration de pièces de caractère historique marqué

Mesures de conservation et restauration de décors peints

Honoraires

Architecte

Selon la proportion entre le montant des frais subventionnables et le coût total

Ingénieurs civils

Pour des questions de conservation

Mandataires spécialisés

Pour des questions de conservation

Aménagements extérieurs

Jardins

Mesures de conservation pour des jardins d'intérêt historique majeur

Pavages / revêtements de sols

Remise en état de revêtements présentant un intérêt historique
Les aménagements concernés doivent être protégés au sens de la loi sur la protection des biens culturels

Frais secondaires

Echantillons, analyse de matériaux, sondages

En rapport avec les mesures de conservation et restauration

Photos

De qualité professionnelle (fichiers numériques et tirages papiers)

Reproduction de plans, héliographies, tirages

Selon la proportion entre le montant des frais subventionnables et le coût total

Documentation

Rapports d'expertises et de sondages, descriptifs des mesures de conservation et restauration

Ameublement et décoration

Mesures de conservation et de restauration d'objets protégés en tant que parties intégrantes de l'immeuble

Par exemple : retables d'autels, bancs d'église, armoires fixes

Service des biens culturels SBC
Amt für Kulturgüter KGA

Planche-Supérieure 3, 1700 Fribourg
T + 41 26 305 12 87
info@sbc.ch

www.fr.ch/sbc

Version française
© 21.05.2024